



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

PROCÈS VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 15 décembre 2025 à 19 h, en mode hybride, à l'Hôtel de ville, sise au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles, conformément à l'article 4.1 du règlement 2024-07 sur la régie interne des séances du conseil.

Sont présents en salle : messieurs les conseillers Denis Charlebois, David Ravelo Izquierdo et Clément Gauthier.

Sont présents par visioconférence : madame la conseillère Elise Latour et monsieur le conseiller Edward Claxton.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Louise Trottier, également présente en salle.

Monsieur Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

Est absent monsieur le conseiller Olivier Hamel : absence motivée.

Madame la mairesse Louise Trottier souhaite la bienvenue constatant le quorum à 19 h 06.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits. Seuls les sujets mentionnés à ces avis de convocation ne seront traités lors de la présente séance.

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, un avis public de cette séance a été donné le 4 décembre 2025.

Lors de cette séance, les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026, le mode de finance d'une dépense prévue au budget ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

1. Ouverture de la séance

La mairesse, Louise Trottier, déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025

ATTENDU le projet d'ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025
3. Adoption du budget pour l'exercice financier 2026
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles adopte l'ordre du jour tel que présenté.

2025-12-203



No de résolution
ou annotation

2025-12-204

2. ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Madame la mairesse Louise Trottier explique le budget pour l'exercice financier 2026

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du *code municipal du Québec*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses ;

ATTENDU QUE le document explicatif du budget fait partie intégrante de ce procès-verbal ;

ATTENDU QUE le conseil municipal se dit satisfait des orientations prises dans le budget 2026.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles adopte le budget pour l'exercice financier 2026 qui prévoit des revenus et dépenses de 1 414 809 \$;

ET QU'un document explicatif du budget sera publié gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 957 du *code municipal du Québec*.

Sommaire Budget 2026

| Revenus de Fonctionnement | |
|---|------------------|
| Taxes foncières | 1 108 177 |
| Taxes environnement | 29 163 |
| Taxes spéciales service de dette | 0 |
| Matières résiduelles | 90 632 |
| Déneigement | 11 019 |
| Transferts | 33 385 |
| Autres sources de revenus | 142 434 |
| Total des Revenus de Fonctionnement | 1 414 809 |
| Dépenses de Fonctionnement | |
| Conseil municipal | 125 530 |
| Administration générale | 472 197 |
| Sécurité publique | 175 594 |
| Transport | 299 161 |
| Santé et bien être | 0 |
| Hygiène du milieu et environnement | 119 206 |
| Aménagement, urbanisme et développement | 124 828 |
| Loisirs et culture | 79 124 |
| Frais de financement | 0 |
| Autres activités financières | |
| Remboursement au fonds de roulement | 14 220 |
| Affectations au surplus | -30 000 |
| Surplus affecté - quais | 30 000 |
| Affectation réserve élection | 4 950 |
| Total des Dépenses de Fonctionnement | 1 414 809 |



No de résolution
ou annotation

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026 - 2027 - 2028

Madame la mairesse Louise Trottier explique le programme triennal d'immobilisations

ATTENDU QU'en vertu de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes ;

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 fait partie intégrante de ce procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller David Ravelo Izquierdo et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles adopte le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 ci-dessous, tel que proposé par l'administration municipale ;

ET QU'un document explicatif du programme triennal d'immobilisations sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Municipalité conformément à l'article 957 du *Code municipal du Québec*.

| Programme Triennal des Immobilisations | | | |
|--|----------------|------------------|----------------|
| | 2026 | 2027 | 2028 |
| Projet Hôtel de ville | 55 000 | 250 000 | 290 000 |
| Informatique | 0 | 8 000 | 0 |
| Église Notre-Dame-de-la-Sagesse | 0 | 0 | 0 |
| Structures permanentes et aire d'accueil | 0 | 10 000 | 75 000 |
| Marina, débarcadère et autre nautique | 0 | 50 000 | 310 000 |
| Parcs, sentiers et équipements sportifs | 30 000 | 15 000 | 15 000 |
| Remplacement véhicules et équipements | 55 000 | 65 000 | 0 |
| Voirie: chemins, fossés et pavage | 295 000 | 50 000 | 0 |
| Projet barrage | 40 000 | 600 000 | 0 |
| Sécurité publique | 0 | 0 | 0 |
| Urbanisme, développement durable & GMR | 0 | 0 | 0 |
| Total | 475 000 | 1 048 000 | 690 000 |

4. Période de questions

5. Clôture et levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Edward Claxton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents ;

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 19 h 57.

4 personnes ont assisté à la séance en présentiel et 2 personnes ont assisté en mode virtuel.

2025-12-205

2025-12-206



No de résolution
ou annotation

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné, Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Louise Trottier

Louise Trottier
Mairesse

Patrick Paradis

Patrick Paradis
Directeur général et greffier-trésorier

Je soussigné, Louise Trottier, mairesse de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Louise Trottier

Louise Trottier
Mairesse